



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 15 - 2012

Tirant d'eau permis – Montréal au lac Ontario et le canal Welland

Les précipitations récentes et les prévisions météorologiques actuellement disponibles permettent à la Voie maritime d'annuler la mise en vigueur de la réduction de tirant d'eau dans la section Montréal – lac Ontario décrite dans l'avis de la Voie maritime n° 14 de 2012 et de reporter la mise en vigueur de la réduction de tirant d'eau dans la section du canal Welland au 26 décembre 2012.

- Dans la section du canal Welland, à partir du 26 décembre 2012, le tirant d'eau maximum sera réduit à 80,0 dm (26'-3").
- Dans la section Montréal – lac Ontario, la restriction actuelle de tirant d'eau maximum demeure toujours en vigueur : 80,0 dm (26'-3") pour tous les navires à l'exception des navires de la flotte intérieure de plus de 185 m de longueur hors-tout pour lesquels le tirant d'eau maximum est de 80,8 dm (26'-6").

Les conditions de transit énoncées aux avis aux navigateurs n° 6, 8, 10, 13, 15, 20, 21 et 22 de la Région Maisonneuve ainsi que l'avis aux navigateurs de la Région Niagara n° 14 sont toujours en vigueur. Les conditions continuent d'être surveillées étroitement, et les navigateurs seront avisés dès que possible de tout changement.

Le 14 décembre 2012